



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : [mairie@nancay.fr](mailto:mairie@nancay.fr)

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 27 JUIN 2024**

**DÉLIBÉRATION N°2024\_06\_008**

**Nombre de conseillers en  
exercice : 14**

**Présents : 9**

**Votants : 10**

*Date de la convocation :*  
21/06/2024

*Date d'affichage :*  
21/06/2024

**OBJET : Participation aux  
frais de sortie des enfants à  
l'accueil de loisirs de la  
Communauté de Communes  
Sologne des Rivières**

L'an deux mille vingt-quatre  
le vingt-sept juin à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, MARY.  
Messieurs BAILLY, BONNOT, LEFEVRE, PERRIER, URBAIN.

Excusés : Madame GUÉRU, Monsieur RAGOBERT.

Absents : Madame LE BEUF, Messieurs BARRÉ et IMBAULT.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
décide de participer aux frais des activités, sorties et camps pour les enfants  
qui fréquentent l'accueil de loisirs de la Communauté de Communes Sologne  
des Rivières durant les grandes vacances.

Fait à Nançay, le 28 juin 2024

La secrétaire

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 28 juin 2024.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-  
Préfecture le :

Publié ou notifié le :